

Marie-Nestor ; Soeur Marie-Anselma ; Soeur Claude-de-la-Colombière ; Soeur Marius ; Soeur Guibert ; Soeur Jean-du-Bon-Pasteur ; Soeur Olivier d'Ancône ; Soeur Eudoxius ; Soeur Isabelle-des-Anges ; Soeur Ursulina ; Soeur Flore-de-Jésus ; Soeur Jeanne-Leber ; Soeur Marie-Jacob ; Soeur Léon-du-Sacré-Coeur.

A l'issue de la cérémonie, le saint sacrifice de la messe fut célébré par M. l'abbé Emile Beaudet, frère de l'une des professes.

LA SOUSCRIPTION POUR L'UNIVERSITE

Mgr l'archevêque de Montréal nous charge de rappeler aux curés et aux fidèles du diocèse que les fabriques, comme tous les corps constitués, conseils municipaux et commissions scolaires, sont invitées à souscrire pour l'oeuvre si importante de l'Université de Montréal.

A ce sujet, on voudra bien remarquer qu'en vertu du *Bill* 76, passé à la dernière session du parlement à Québec, les procédures, du point de vue légal, sont très simplifiées. A l'article 14 de ce *Bill*, on lit, en effet, entre autres choses, ce qui suit :

“ Tous les corps privés ou publics, y compris, notamment, les fabriques et les commissions scolaires, les corporations municipales, les corporations de cités ou de villes, peuvent décider, par règlement qui deviendra en vigueur par sa seule adoption par la corporation, de lui venir en aide (c'est-à-dire à l'Université) par voie de donations, en nature ou en argent, de subventions, de garanties ou autrement. ”

En conséquence, une résolution du corps des marguilliers suffit. Il n'est pas besoin d'une assemblée de tous les paroissiens.

Communication officielle.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi	29 mars	— Couvent du Sacré-Coeur (Slt-au-Récollet).
Mardi	30 “	— Notre-Dame-de-Liesse.
Samedi	3 avril	— Frères de Saint-Gabriel (Slt-au-Récollet).